



# Retraites complémentaires

## Un grave recul de plus !

Le 16 octobre, MEDEF, CFDT, CFTC et CFE/CGC ont convenu d'un « accord de principe » qui vise à poursuivre l'amputation des pensions de retraite et à retarder l'âge de départ. Cet accord injuste et déséquilibré doit être signé le 30 octobre. **Que dit le projet d'accord ?**

### Tous visés !

**Cet accord vise à faire de nouvelles économies sur les retraites pour combler le déficit des caisses complémentaires sans coûter un centime au patronat.**

1. Les retraités actuels vont voir leurs pensions continuer à baisser par rapport aux prix.
2. Les salariés qui vont partir en retraite demain vont voir leur retraite complémentaire amputée de 10% pendant 3 ans, s'ils refusent de faire un an de plus après l'âge légal de départ.
3. Ceux qui vont arriver à la retraite alors qu'ils ne sont plus au travail (chômeurs ou en invalidité etc) n'auront pas le choix : C'est d'office la baisse de la complémentaire de 10% pendant 3 ans !
4. Les retraités d'après-demain, à salaire égal, subiront une baisse des retraites complémentaires de 8,5%, à travers l'augmentation du prix du point. (le même salaire donnera moins de points)

### Moins 10% ou un an de plus

A partir de 2019, ceux qui partiront à l'âge où ils ont droit au taux plein de la sécurité sociale, subiront une **décote de 10% pendant 3 ans** sur leur retraite complémentaire.

M. MALLYS (CFDT) s'est réjoui : « *Les salariés qui devaient partir avec une retraite totale de 1300 €, ne perdront que 50 € par mois pendant 3 ans* ». Une perte de 1800 € ? Une paille ! Et de quoi se plaignent-ils avec une retraite de 1250 € !

Pour éviter cet abattement de 10 % il faudra travailler 1 an de plus. Ce n'est donc plus le législateur qui fixe l'âge de départ à la retraite, c'est le patronat qui fixe l'âge où la pension permet de survivre ! Travailler un an de plus ? Quand on connaît les conditions de travail actuelles, non merci !

La CGT a fait remarquer que c'est la « double peine » pour ceux qui atteignent l'âge légal en chômage ou en invalidité et qui n'ont donc même pas le choix !

### Les congés-senior touchés ?

La décote risque aussi de toucher les salariés PSA en congés-senior qui sont obligés contractuellement de prendre leur retraite quand ils remplissent les conditions du taux plein à la sécu !

### Partir plus tard pour le bonus ?

Le projet d'accord promet un bonus de 10% pendant un an à ceux qui travailleront 2 ans de plus, de 20% pendant un an à ceux qui travailleront 3 ans de plus, de 30% pendant un an à ceux qui travailleront 4 ans de plus.

Combien pour ceux qui travailleront jusqu'au jour de leur mort ?

Pendant ce temps-là, les jeunes continueront à pointer à Pôle Emploi !

### On va tous payer pour la retraite des cadres

L'accord prévoit la fusion des régimes AGIRC (cadres) et ARRCO (tous les salariés). Ce qui revient à faire financer le déficit du régime des cadres (principal déficitaire) par l'ensemble des salariés !

### Les retraités actuels touchés

1. Poursuite de la baisse des pensions en 2016, 2017, 2018. La revalorisation des pensions sera de l'indice INSEE **moins 1%**.

Exemple : inflation à 1% ; Revalorisation des pensions : 0%. Les pensions ne suivront donc même pas l'évolution officielle des prix. Concrètement, c'est la poursuite et l'aggravation de la baisse du pouvoir d'achat et des difficultés grandissantes pour tous.

2. En cas de revalorisation (indice INSEE de l'année précédente supérieur à 1%), celle-ci est repoussée du mois d'avril ... au mois de novembre ! Pendant tout ce temps, c'est encore de la perte sèche !

## La baisse des futures retraites programmée

- Pour les salariés qui vont prochainement partir à la retraite, leur nombre de points a été acquis en fonction des salaires cotisés jusque là.
- Pour ceux qui partiront plus tard, le patronat a imposé une hausse du prix du point.

Avec le même salaire, chaque salarié accumulera donc maintenant moins de points.

Cela va représenter une baisse des retraites complémentaires de **8,5%**.

À noter : Il s'agit bien de salaires cotisés. L'intéressement ne rentre pas dans ce calcul.

## Le patronat ne va rien payer

Au total, c'est 5 700 millions € (soit 95 %) qui vont être ponctionnés dans les poches des salariés et retraités. Les patrons acceptent une hausse de leur cotisation qui apporterait 300 millions € (soit 5%) mais :

1. à condition que les salariés en paient autant.
2. à condition d'avoir, eux, une baisse équivalente de leurs cotisations à la caisse d'accidents de travail et de maladies professionnelles !

## Conditions acceptées par le gouvernement !

**C'est donc un projet d'accord injuste et déséquilibré qui repousse l'âge de la retraite et fait les poches des salariés et des retraités.**

Le gouvernement, lui, s'est félicité de cet accord MEDEF/ CFTD, CFTC, CFE-CGC.

## Le résultat du « dialogue social » ?

En introduction à sa conférence sociale, le 19 octobre, Hollande s'en est pris à la CGT *qui « ne signe rien » et « ne s'engage pas »*.

Le candidat Hollande, lui, s'était engagé à se battre contre son « ennemi, la finance ».

**Mais ce n'est pas à la finance internationale ni aux banquiers qu'il s'attaque, en validant les désirs du patronat. Il s'attaque aux petites finances des salariés et des retraités !**

Pour le patronat et le gouvernement, le dialogue social, ça veut dire : « Signez là où je vous dis de signer et pas de discussion ! »

**Il est grand temps que les salariés imposent eux-mêmes leur propre conception du dialogue social.**

## Rassemblement de soutien aux salariés d'Air France et de protestation contre les licenciements !

Tous les syndicats d'Air France appellent à un rassemblement pour soutenir les salariés face au plan de licenciements et contre les attaques disciplinaires et judiciaires.

**Les voyous, ce sont les patrons qui licencient à tours de bras, pas les salariés qui se défendent !**

La CGT de PSA Mulhouse est pleinement solidaire de la lutte des salariés d'Air France et participera au rassemblement qui aura lieu en Alsace :

**Jeudi 22 octobre à 11h30 à l'aéroport de Strasbourg Entzheim**